



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2018 – 083 du 19 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF – D. LEVESQUE – E. COTTEL – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – F. LETURCQ – M. GORGUET – G. MIKOLAJCZAK – F. DEHON

MM. B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – G. BOURY – P. GORGUET – B. BRONNIART – J. WEEXSTEEN – B. CAILLE – F. SELLIER – M. REBOUT – E. BURDIAC – M. FOULON – H. COPIN – L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE,
M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT,
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,
M. J. WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par Mme I. DEMAY,
M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,

Mme E. COTTEL, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT.

Objet: Fourniture de repas en liaison froide - Attribution du marché à la Société API Restauration pour les lots n° 1, 2, 3 et 4

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la constitution d'un groupement de commandes entre différentes collectivités et EPCi pour la fourniture de repas en liaison froide pour les besoins des membres du groupement.

Monsieur le Président précise qu'il a été nécessaire de relancer une procédure de consultation en vue de désigner un prestataire en charge de ce marché de fourniture de repas en liaison froide pour satisfaire les besoins des accueils de loisirs de l'intercommunalité et des restaurants scolaires des communes et EPCI, membres du groupement de commande instituée par délibération communautaire en date du 15 mars 2018 pour intégrer de nouveaux membres dans ce groupement.

Monsieur le Président rappelle que ce marché a fait l'objet d'une consultation au titre d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un accord cadre formalisé pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Monsieur le Président détaille l'allotissement de cette consultation divisée en quatre lots pour tenir compte des spécificités de chaque membre du groupement tant sur le plan de la composition du repas que des publics concernés.

Monsieur Président donne lecture du rapport d'analyse des offres et de l'analyse établie par la commission d'appel d'offres. Il propose de retenir l'offre présentée par la société API Restauration pour les lots n° 1,2, 3 et 4

Monsieur le Président détaille les prix unitaires des prestations retenues :

Lot n°1: Fourniture de repas composé de 5 éléments pour les accueils de loisirs avec location de matériel

Coût repas maternel : 2.267 € HT
Coût repas primaire : 2.327 € HT
Le matériel est prêté gracieusement.

Lot n°2: Fourniture de repas composé de 5 éléments pour les accueils de loisirs sans location de Matériel

Coût repas maternel : 2.267 € HT
Coût repas primaire : 2.327 € HT.

Lot n°3: Fourniture de repas composé de 5 éléments pour les Ecoles de Bapaume et de Bucquoy

Coût repas maternel : 2.267 € HT
Coût repas primaire : 2.327 € HT
Coût repas adulte : 2.958 € HT.

Lot n °4 : Fourniture de repas composé de 4 éléments pour le RPI Grévilleillers-Warlescourt-Eaucourt-Bihucourt et le SIVU du Cojeul :

Coût repas maternel : 2.097 € HT
Coût repas primaire : 2.157 € HT
Coût repas adulte : 2.588 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la procédure de consultation retenue au titre d'un accord cadre formalisé pour une période d'un an renouvelable deux fois ;
- d'approuver les conclusions de la commission d'appel d'offres concernant la fourniture de repas en liaison froide pour les besoins des accueils de loisirs de l'intercommunalité et pour les besoins des restaurants scolaires des membres du groupement en retenant l'offre présentée par la Société API Restauration ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché en sa qualité de coordonnateur du groupement ;
- de solliciter le visa du contrôle administratif des services de la Préfecture sur l'ensemble des pièces de ce marché formalisé.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 19 juin 2018 et transmission
en Préfecture.
Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/07/2018



Pour copie conforme

- Le 19/06/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS